

DELIBERATION N° 12 / 2026 / CHPF du 24 mars 2026

Relative à la création de quatorze (14) postes au budget annexe du département de psychiatrie du Centre hospitalier de la Polynésie française

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la délibération n° 83-181 AT du 4 novembre 1983 modifiée, relative à la création d'un établissement public dénommé Centre hospitalier de la Polynésie française ;
- Vu le Code des finances publiques de la Polynésie française ;
- Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;
- Vu l'arrêté n° 999 CM du 12 septembre 1988 modifié, relatif à l'organisation, au fonctionnement, aux règles financières, budgétaires et comptables du Centre hospitalier de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 580 CM du 5 juillet 1993 modifié, relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;
- Vu l'arrêté n° 632 CM du 9 mai 2025 modifié portant nomination de Mme Hani TERIIPAIA épouse OTT en qualité de directrice du Centre hospitalier de la Polynésie française

Le Conseil d'administration en ayant délibéré dans sa séance du 24 mars 2026

ARRETE

Article 1er. - La création de quatorze (14) postes budgétaires est approuvée au budget annexe du département de psychiatrie du Centre hospitalier de la Polynésie française, pour l'exercice 2026, conformément au tableau suivant :

N° de poste	Catégorie	Cadre d'emploi	Service	Unité
2349	A	Praticiens hospitaliers	Pôle de santé mentale	Addictologie
2350	A	Praticiens hospitaliers	Pôle de santé mentale	Addictologie
2351	A	Praticiens hospitaliers	Pôle de santé mentale	Addictologie
2352	A	Praticiens hospitaliers	Pôle de santé mentale	Addictologie
2353	A	Psychologues	Pôle de santé mentale	Addictologie
2354	A	Psychologues	Pôle de santé mentale	Addictologie
2355	A	Psychologues	Pôle de santé mentale	Addictologie
2356	A	Psychologues	Pôle de santé mentale	Addictologie
2357	A	Psychologues	Pôle de santé mentale	Addictologie

N° de poste	Catégorie	Cadre d'emploi	Service	Unité
2358	A	Infirmiers	Pôle de santé mentale	Addictologie
2359	A	Infirmiers	Pôle de santé mentale	Addictologie
2360	B	Psychomotriciens	Pôle de santé mentale	Addictologie
2361	C	Adjoints administratifs	Pôle de santé mentale	Addictologie
2362	C	Adjoints administratifs	Pôle de santé mentale	Addictologie

Article 2. - La Directrice du Centre hospitalier de la Polynésie française est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Le président,
Cédric MERCADAL

Un administrateur,
Docteur Philippe-Emmanuel DUPIRE
Pharmacien des hôpitaux
Radiopharmacien-radiobiologiste
Chef de service
Pharmacie-stérilisation-EOH-médecine nucléaire